

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

MayaAction 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MayaAction 5
Code du produit 15439.0002.002/130503

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Préparation auxiliaire de lavage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise STEINFELS SUISSE
St. Gallerstrasse 180 - Case postale 53
8411 WINTERTHUR - SWISS
info@steinfels-swiss.ch - 052 / 234 44 00 - 052 / 234 44 01

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 05.10.2018

Version 1

Distributeur Suisse :
HYPROS SA
Pont-du-Centenaire 144
1228 PLAN-LES-OUATES
Tél. 022 338 35 00
Fax. 022 338 35 01
hypros@hypros.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261: Éviter de respirer brouillards / aérosols.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets spéciales agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

hydrogen peroxide solution, No.-CAS 7722-84-1, No.-CE 231-765-0

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
hydrogen peroxide solution	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314, Ox. Liq. 1 H271 [Oliq1: C ≥ 70 % Oliq2: 50 % ≤ C < 70 % CSk1A: C ≥ 70 % CSk1B: 50 % ≤ C < 70 % CSk2: 35 % ≤ C < 50 % CEy1: 8 % ≤ C < 50 % CEy2: 5 % ≤ C < 8 % SSEIn3: C ≥ 35 %]	No.-CAS: 7722-84-1 No.-CE: 231-765-0 No.-Index: 008-003-00-9

Sodium Laureth Sulfate	1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68891-38-3 No.-CE: 500-234-8
C12-14 Pareth-7	1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 68439-50-9
Fatty Alcohol Ethoxylate C12-18, 7EO	1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68213-23-0 No.-CE: 500-201-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.
Conseils pour les secouristes	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1 ppm TWA [MAK] 1.4 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	2 ppm STEL [KZW] 2.8 mg/m ³ STEL [KZW]

Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	2 ppm STEL [KZW] (8 X 5 min) 2.8 mg/m ³ STEL [KZW] (8 X 5 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	1 ppm TWA [TMW] 1.4 mg/m ³ TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	0.5 ppm TWA MAK 0.71 mg/m ³ TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	0.5 ppm Peak 0.71 mg/m ³ Peak

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	4.5
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.

Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	1.0151
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1) Dermal LD50 Rabbit = 9200 mg/kg (EU_RAR) Inhalation LC50 Rat = 2000 mg/m ³ 4 h(EU_RAR) Oral LD50 Rat = 1518 mg/kg (NLM_CIP) Fatty Alcohol Ethoxylate C12-18, 7EO (CAS 68213-23-0) Dermal LD50 Rabbit = 2500 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 16.4 mg/L (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 18 - 56 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 10.0 - 32.0 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 18 - 32 mg/L [Static] (EPA)
Fatty Alcohol Ethoxylate C12-18, 7EO (CAS 68213-23-0)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-18, 0-3 ethoxylated units)) The ingredient has not been tested. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-18 (DID no 035: 5-10 ethoxylated units, DID no 036: >10-20 ethoxylated units)))
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-18 (DID no 034: 0-3 ethoxylated units, DID no 035: 5-10 ethoxylated units, DID no 036: >10-20 ethoxylated units)))
12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations	Pas d'information disponible.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau <5%: agents de surface non ioniques, agents de blanchiment oxygénés, agents de surface anioniques, acides, Parfums parfums Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 0. Merkblatt BG Chemie: M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe M009 Wasserstoffperoxid M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten) VOC (CH) = 0.01947000
------------------------------------	--

hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1)

Switzerland - Biocides - Annex II - 350 - <700 g/kg Sunset Date: 01/31/2027
Active Substances - Minimum Purity

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 3 Product Type: 4 Product Type: 5 Product Type: 6
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Contains hydrogen peroxide. Avoid contact with eyes. Rinse immediately if product comes into contact with them. (Skin products, nail hardening products) Contains hydrogen peroxide. Avoid contact with eyes. Rinse immediately if product comes into contact with them. Concentration of H2O2 present or released indicated in percentage. Not to be used on a person under 18 years of age. To be only sold to dental practitioners. For each cycle of use, the first use to be only done by dental practitioners or under their direct supervision if an equivalent level of safety is ensured. Afterwards to be provided to the consumer to complete the cycle of use. (Tooth whitening or bleaching products) Wear suitable gloves. Contains hydrogen peroxide. Avoid contact with eyes. Rinse immediately if product comes into contact with them. (Hair products) Wear suitable gloves. For professional use only. Avoid contact with eyes. Rinse eyes immediately if product comes into contact with them. Contains hydrogen peroxide. (Products intended for eyelashes)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Oral products (including mouth rinse, tooth paste and tooth whitening or bleaching products) Tooth whitening or bleaching products Hair products Skin products Nail hardening products Products intended for eyelashes
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	1 - 6 % MAC (Tooth whitening or bleaching products, present or released, as H2O2, to be sold only to dental practitioners) 12 % MAC (Hair products, present or released, 40 volumes) 4 % MAC (Skin products, present or released) 2 % MAC (Nail hardening products, present or released) <=0.1 % MAC (Oral products including mouth rinse, tooth paste and tooth whitening or bleaching products, present or released, as H2O2) 2 % MAC (Products intended for eyelashes, present or released, as H2O2)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	To be only sold to dental practitioners. For each cycle of use, first use by dental practitioners as defined under Directive 2005/36/EC or under their direct supervision if an equivalent level of safety is ensured. Afterwards to be provided to the consumer to complete the cycle of use. Not to be used on a person under 18 years of age (Tooth whitening or bleaching products) For professional use only (Products intended for eyelashes)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Hydrogen peroxide shall be used in accordance with the specific conditions included in the conclusions of the review report on Hydrogen peroxide (SANTE/11900/2016) and in particular Appendices I and II thereof (listed under part C)
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	439 Product type 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12 (231-765-0)

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	6 - Preservatives for products during storage (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 5 - drinking water disinfectants (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-765-0])
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 288, hazard class 1 - low hazard to waters (footnote 8)
Sodium Laureth Sulfate (CAS 68891-38-3)	
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-234-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present (<2.5 EO)
C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)	
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 670, hazard class 2 - hazard to waters
Fatty Alcohol Ethoxylate C12-18, 7EO (CAS 68213-23-0)	
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-201-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.